

# REJOIGNEZ L'UNION NATIONALE DE LA POISSONNERIE FRANÇAISE



- 1 - Fédération des poissonniers de Basse-Normandie
- 2 - Fédération des poissonniers de Bretagne
- 3 - Fédération des poissonniers de Pays de la Loire
- 4 - Fédération des poissonniers de Poitou-Charente
- 5 - Fédération des poissonniers d'Aquitaine
- 6 - Fédération des poissonniers de Midi-Pyrénées
- 7 - Fédération des poissonniers de Languedoc-Roussillon
- 8 - Fédération des poissonniers du Nord Pas-de-Calais
- 9 - Fédération des poissonniers de Lorraine
- 10 - Union des poissonniers d'Île de France
- 11 - Fédération des poissonniers de Bourgogne
- 12 - Fédération des poissonniers de PACA
- 13 - Syndicat des poissonniers de Haute-Corse

## Adhérer à l'UNPF pour vous protéger

Cher(e)s collègues,

L'Union Nationale de la Poissonnerie Française est **la seule organisation professionnelle qui fédère l'ensemble des Artisans Poissonniers** de notre pays en travaillant au plus près de vos entreprises. Pour garantir cette **proximité**, l'UNPF dirige **treize fédérations régionales**. Pour mener à bien ses missions de défense, de formation, d'information et de promotion de votre savoir-faire artisanal, **tous les Artisans Poissonniers doivent se fédérer**. À l'heure où notre profession connaît de graves difficultés, souscrire à **la seule organisation professionnelle compétente est l'un des meilleurs moyens d'assurer son avenir**.

En adhérant à l'UNPF, vous bénéficiez :

- du soutien de la seule organisation professionnelle qui représente **le plus grand nombre d'Artisans Poissonniers**.
- d'une **garantie de représentativité auprès de tous les partenaires** : ministères, acteurs économiques et sociaux
- d'un **montant de cotisation accessible à tous**.
- d'un **accès complet** à l'ensemble des documents du site [www.uniondelapoissonnerie.org](http://www.uniondelapoissonnerie.org)
- d'un **abonnement au magazine l'Info** : Le magazine d'information des Artisans Poissonniers de France.
- d'une **newsletter** envoyée par e-mail toutes les deux semaines pour être au plus près de l'actualité.
- d'un **soutien d'un expert pour l'évaluation des risques professionnels et pour la rédaction du « Document Unique »** dans le cadre du stage «Évaluation des Risques Professionnels» prodigué par l'AFPF, l'association de formation de l'UNPF.
- du **guide hygiène et bonne pratique** du poissonnier détaillant.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **200 €**. Vous pouvez adhérer sur le site [www.uniondelapoissonnerie.org](http://www.uniondelapoissonnerie.org) ou bien renvoyer le coupon papier suivant. Si vous êtes à jour de votre cotisation, nous tenons à vous en remercier.

Ludovic Guisand, président de l'UNPF

### BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom du chef d'entreprise : .....

Société : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

Mobile : .....

Fax : .....

E-Mail : .....

N° de SIRET : .....

Code APE : .....

### Date et signature

Retourner votre adhésion accompagnée de votre règlement de 200€ pour une année à :  
UNPF  
7, rue Pierre et Marie Curie  
22400 Lamballe